



PEP 2B Formation



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Corse

Conditions Générales de ventes

Organisme certifié Qualiopi N°2022/98867.1

1- Inscription Toute inscription d'un participant ne sera considérée comme définitive qu'après réception par PEP2B Formation :

- de la convention de formation et du devis signés par l'employeur transmise après réception du bulletin d'inscription. Sans ces éléments PEP 2B Formation se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation.

2 Convocation de stage : Environ 2 semaines avant le début du stage un livret d'accueil est adressé aux stagiaires ou au commanditaire de la formation comprenant :

Une convocation individuelle, précisant le lieu exact du déroulement du stage, les dates, les horaires ; le programme du stage, le CV formateur, la fiche incident qualité ainsi que le règlement intérieur de l'organisme de formation PEP 2B Formation. Les horaires peuvent être adaptés, (météo, distance.), la durée journalière de formation est de 07 heures.

3- Tarifs : Les tarifs indiqués sur la fiche de formation, comprennent les frais pédagogiques et la documentation remise à chaque participant.

4- Modalités de paiement : Tous les tarifs sont indiqués nets de taxe. Le règlement du prix de la formation, réalisé à la signature de la convention, conformément aux dispositions indiquées dans celle-ci, comptant et sans escompte, est effectué : Par chèque libellé à l'ordre de « AD PEP 2B » ou par virement. Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt en vigueur.

5. Administration : Dès la formation réalisée, ou au moins dans les deux semaines suivant la fin de la formation, PEP 2B Formation adresse :

- Une attestation de réalisation de compétences à l'employeur et au stagiaire,

6. Organisme financeur : Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient à l'entreprise du participant :

De vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme De faire la demande de prise en charge avant la formation A réception de la subrogation, et après réalisation de l'action PEP 2B Formation adresse la facturation au financeur.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant. D'autre part, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc..), le coût de l'ensemble du stage reste dû par l'entreprise du participant.

7- Conditions d'annulation : Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (courriel, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour au responsable de formation. L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation (un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale). Jusqu'à 10 jours ouvrés avant le 1er jour de la formation, le remboursement de l'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 50 € pour frais de dossier. Après cette date, et jusqu'au jour ouvré précédent la formation, « PEP 2B Formation » facturera à l'entreprise du participant un dédit de 50 % des frais de participation, montant non imputable sur le budget formation. A partir du 1 jour de formation (séminaire, cycle, etc) la totalité des frais seront retenus et facturés.

PEP2BFormation se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 14 jours calendaires avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou un avoir sera émis. PEP 2B Formation se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. PEP 2B Formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

De refuser toute inscription de la part d'un client qui ne serait pas à jour de ses paiements, D'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes CGV, D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

8. Règlement général sur la protection des données (RGPD) : Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à PEP 2B Formation en application et dans l'exécution des prestations font l'objet d'un traitement informatisé. Le RGPD est entré en vigueur, harmonisant la législation existante en matière de protection des données personnelles au sein de l'Union européenne.

Toute personne contactant PEP 2B Formation ou participant aux formations dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles la concernant

9- Loi applicable -Le présent accord est régi par le droit français. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, à défaut d'un accord préalable des parties, le tribunal de Bastia sera seul compétent.

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions de vente détaillées ci-dessus.